

Convocation du 8 juin 2022



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

13 juin 2022

Aurélié POUPARD
Mairie de Torcé-en-Vallée

Le 8 juin deux mil vingt-deux, nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au treize juin deux mil vingt-deux à vingt heures trente dans la Salle du Conseil à la Mairie.

Le Maire.

Ordre du jour

Délibérations

- ✓ Plateaux rue du Dolmen et rue de la Paix - choix de l'entreprise
- ✓ Présentation du projet mutualisation de la Mairie - Poste et choix des entreprises,
- ✓ Réfection de la Vitrine de l'Épicerie - 5 place de l'Église -choix des entreprises,
- ✓ Subventions extra-communales,
- ✓ Prise en charge des Frais d'actes pour dépôt de pièces du lotissement rue des vergers,
- ✓ Modalités de publicité des actes à partir du 1^{er} juillet 2022,
- ✓ Scène de la commune : location ou vente.

Informations et Questions diverses

- ✚ Action Argent de Poche à Torcé-en-Vallée,
- ✚ Octobre Rose à Torcé-en-Vallée,
- ✚ Rappel élection du 19 juin 2022
- ✚ Organisation du 13 juillet 2022.

Questions diverses

Le président a dénombré onze Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

La séance a été ouverte à vingt heures quarante et une minutes sous la présidence de Jean-Michel ROYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ROYER Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	LOPES Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>	DAVID Joël	<input type="checkbox"/>
GUILLET Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	CHADUTEAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	BUTET Aurélia	<input type="checkbox"/>
MATHÉ Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	LEGENDRE Pascaline	<input type="checkbox"/>	GICQUEL Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
DEBELLE Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	LE CORF Olivier	<input type="checkbox"/>	CUISNIER Annick	<input checked="" type="checkbox"/>
HOUDAYER Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	BESNIER Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	GUILLERME Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>

Présents

Étaient absents: LEGENDRE Pascaline, LE CORF Olivier, DAVID Joël, BUTET Aurélia

Aucun pouvoir n'a été reçu pour cette séance.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Denis Debelle.

**PLATEAUX RUE DU DOLMEN ET RUE DE LA PAIX - CHOIX DE L'ENTREPRISE
2022-045**

Monsieur le maire demande à Monsieur Laurent Guillet, Adjoint délégué à la voirie, assainissement et bâtiment, de bien vouloir présenter les différents devis de consultation pour la réalisation de deux plateaux de ralentissement, Rue du Dolmen et rue de la Paix.

Monsieur Laurent Guillet restitue le projet sur le plan, présente les trois devis et précise qu'il a demandé une réévaluation des devis qu'il avait obtenu lors de l'élaboration du Budget suite à la conjoncture actuelle.

L'implantation a été réalisé sous les conseils de l'ATESART et vue avec les services du Département.

	Colas <i>Champagné</i>	Eiffage <i>Voivres les le mans</i>	Flécharde <i>La Ferté Bernard</i>
Préparation	5 105.13 €	3 304.40 €	2 700.00 €
Plateau Dolmen	11 457.02 €	12 600.75 €	11 478.00 €
Plateau Paix	12 442.39 €	13 260.53 €	13 707.00 €
Total HT	29 004.54 €	29 165.68 €	27 885.00 €
Total TTC	34 805.45 €	34 998.82 €* 3	33 462.00 €* 1

*Devis non réévalué

Monsieur Laurent Guillet précise que le devis de la Colas sera revu à l'élaboration des travaux et que les tarifs seront révisés aux moments des travaux.

Monsieur Laurent Guillet fait un point sur le tableau de financement de ce projet :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PLATEAUX RUE DU DOLMEN ET DE LA PAIX						
Origine des financements	Montant de subvention sollicité	Taux	Montant de subvention obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Financement de l'Etat (DETR, DSIL, DSIL relance, DSIL rénovation énergétique)	17288.00	60%	12156.00	42%	17288.00	15/10/2021
Conseil Régional	2881.00	10%	2881.00	10%	2881.00	19/11/2021
Conseil départemental						
Autre collectivité (à préciser)						
Autre financeur public (à préciser)						
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	8644.00	30%	13776.00	48%		
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	28813.00	100%	28813.00	100%		

Le Conseil municipal demande que tous les riverains soient informés du projet de sécurisation de la commune.

La situation du plateau rue de la Paix peut être modifiée de quelques mètres, la commission travaux se réunira le jeudi 23 juin 2022 à 18 h30 rue du champ de la pierre pour valider l'emplacement définitif.

Monsieur Laurent Guillet propose au conseil municipal de porter son choix sur l'entreprise Flécharde pour sa meilleure offre. En effet, cette entreprise réalisera les travaux pour fin août et ne révisera pas ses tarifs.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité,**

DECIDE de retenir l'entreprise Flécharde pour la conception de deux plateaux rue du Dolmen et rue de la Paix,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis,

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tout document relatif à cette décision.

PRESENTATION DU PROJET MUTUALISATION DE LA MAIRIE - POSTE ET CHOIX DES ENTREPRISES, 2022-046

Monsieur le maire rappelle le projet de mutualisation de la Mairie et de la Poste présenté lors du budget communal.

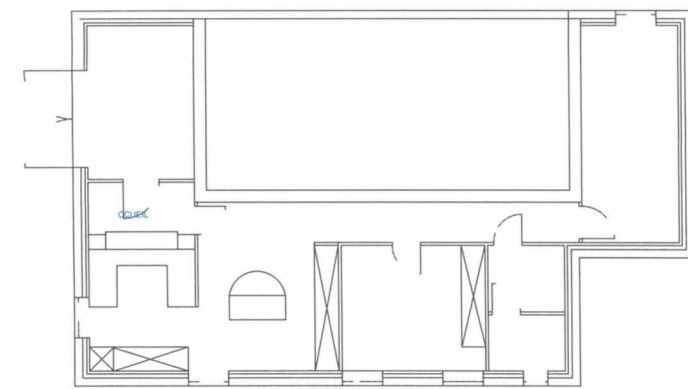
Comme indiqué lors de la demande de DETR, la commission Départementale de présence postale territoriale a validé lors de sa séance en date du 2 mars dernier, l'affectation de budget pour les mairies dotées d'une agence postale communale. Le niveau de participation qui a été votée s'élève à 50 % du montant total des travaux de rénovation de notre agence Postale Communale, conformément aux dispositions prévues par le contrat de présence postale territoriale, dans la limite de 20 K€.

Ce budget doit permettre la réalisation de travaux contribuant à mutualiser les activités postales et municipales dans l'objectif d'améliorer l'accueil des usagers.

Cette mutualisation impose une modification des horaires d'ouverture de la poste et de la Mairie, cependant il faudra un temps d'adaptation pour la formation des deux agents qui assureront l'accueil.

La contribution versée par la Poste chaque année d'environ 12 000 euros pour la continuité du service postal sur notre commune est maintenue.

En collaboration avec les services de la Poste le devis définitif et les plans ont été élaborés comme suit :



DESIGNATION	MONTANT
Généralités / Installation de chantier	2689,00
Curage / Démolition	3993,00
Cloisonnement	5850,00
Revêtement de sol	4334,00
Revêtement muraux	10271,00
Plafond	3021,00
Plomberie	2751,00
Electricité	8562,00
Total HT	41 471,00
Total TTC	49 765,20

Afin de finaliser, le Conseil Municipal doit valider le projet présenté par Eiffage, maître d'œuvre de la poste.

Le commencement des travaux est prévu début juillet pour une durée de 6 semaines.

Le Conseil s'est interrogé sur le bâtiment actuel de la Poste, Monsieur le maire propose de réfléchir à cet objet lors des prochaines commissions et conseils municipaux.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité,**

DECIDE de valider le projet d'aménagement présenté par la Poste,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis,

DONNE pouvoir à Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette décision

REFECTION DE LA VITRINE DE L'ÉPICERIE - 5 PLACE DE L'ÉGLISE - CHOIX DES ENTREPRISES, 2022 - 047

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget la réfection de l'épicerie 5 place de l'Église était convenue.

L'Épicerie est l'un de nos derniers petits commerces locaux du village. La Commune est propriétaire du bâtiment.

Notre local commercial constitue une véritable cible pour les voleurs. De plus en plus de commerces sont victimes de cambriolages et d'actes de vandalisme. Face à un tel problème, il devient primordial de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du commerce et de ses gérants.

Pour y parvenir, la commune souhaite protéger son bien et maintenir en toute sécurité ce commerce local de proximité en modifiant sa vitrine. En effet, les gérants ont subi des intrusions nocturnes au vu de la facilité d'accès des lieux malgré leur alarme vidéo.

Monsieur le maire a sollicité plusieurs artisans pour l'élaboration de devis pour la réfection de cette vitrine, il présente le projet de réfection de la vitrine comme suit

Artisans	HT	TTC
Maçonnerie		
Sarth Bâtiment Rénovation	1 525.00 €	1 677.50 €
Coillot Marius	2 474.30 €	2 721.73 €

Lochet Pascal	910.00 €	1 092.00 €
Vitrerie		
Nicolas Gouesse	9 602.00 €	11 522.40 €
Forp	4 595.83 €	5 515.00 €
Chedhomme	8 591.94 €	10 310.33 €
Barbier Alain	9 340.00 €	11 208.00 €
Habillage		
Print succès	785.00 €	942.00 €
Cell Enseignes	2 740.00 €	3 288.00 €

Vitrine + habillage

Le Conseil municipal au vu des projections proposées par Monsieur le maire, trouve que la réfection de la vitrine en sa totalité en alu ou en tôle laquée est trop massive aux abords de l'église.

Il est demandé à Monsieur le maire de bien vouloir mettre en sécurité la vitrine et de ce fait de retenir uniquement les devis de maçonnerie et de vitrerie. L'habillage de la façade sera vu ultérieurement en commission.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité,**

DEMANDE à Monsieur le maire de valider uniquement les devis de maçonnerie et de vitrerie,
ACCORDE comme budget maximum de 10 000 euros pour l'exécution des travaux de maçonnerie et de vitrerie,
AUTORISE Monsieur le maire à signer les devis dans les termes de cette décision.

***SUBVENTIONS EXTRA-COMMUNALES,
2022-048***

La Commission « communication, culture et associations s'est réuni le 8 juin dernier pour étudier toutes les demandes de subventions extra communales.

Aurélie Houdayer Adjointe déléguée à la communication, culture et associations, présente au conseil municipal la décision de la commission comme suit :

<u>ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES</u>	2022
<u>Associations locales</u>	

CIDFF (2020 + 2021 +2022) 137,50€ + 140,90€ + 143€	421.40 €
Club des entreprises du Gesnois Bilurien	0 €
Sous total	421.40 €
<u>Associations humanitaires ou Services à la personne</u>	
ADMR savigné Sargé	0 €
Association des donneurs de sang Bonnétable	0 €
Association Francaise des Scléroses en plaques	0 €
Les restaurants du cœur	0 €
Ehpad Marolles	0 €
Sarth 72 Service d'aide Rurales par des travailleurs	0 €
Sous total	0 €
<u>Associations de formation</u>	
CFA Chambre de commerce et de l'industrie (3)	150.00 €
CFA de la Coiffure de la Sarthe (1)	50.00 €
MFR La Gautellerie (1)	50.00 €
Sous total	250.00 €
<u>Associations de loisirs</u>	
Foyer socio éducatif Georges Desnos	0 €
Patriote de Bonnétable Athlétisme	0 €
Patriote de Bonnétable Courses Cycliste (<u>300 ou 700</u>)	700.00 €
Tennis club de lombron	0 €
Le Jardinier Sarthois	0 €
Club de badminton de Savigné	0 €
Sous total	700 €
<u>Participations</u>	
Fondation du patrimoine Nantes	120 €
Sous total	120.00 €
TOTAL Associations extra-communales	1 491.40 €

Le conseil municipal s'est interrogé sur deux demandes de subvention.

Dans un premier temps le conseil n'a pas souhaité subventionner le club des entreprises du Gesnois Bilurien, considérant qu'il n'y a pas lieu d'utiliser les deniers publics pour subventionner une association représentant des entreprises privées.

D'autre part le conseil municipal est partagé sur l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la course cycliste. Il juge dans un premier temps la demande trop élevée (1200 euros) et ne souhaite pas attribuer cette somme. Les associations de notre commune n'ont pas obtenu de la part de la commune une aussi haute subvention. La Commission propose au conseil 300 ou 700 euros.

Monsieur Michel Chaduteau, précise que si la commune attribue uniquement 300 euros la course n'aura certainement pas lieu.

Monsieur le maire sollicite le conseil Municipal pour une subvention à 700 euros pour l'organisation de la course cycliste,

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	6	3	2

DECIDE de ne pas attribuer de subvention au Club des entreprises du Gesnois Bilurien,
DECIDE d'attribuer 700 euros à la Patriote de Bonnétable pour l'organisation de la course cycliste.
DECIDE d'attribuer les autres subventions proposées par la commission
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se référant à cette décision.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACTES POUR DEPOT DE PIECES DU LOTISSEMENT RUE DES VERGERS, 2022-049

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le permis d'aménager concernant la parcelle située rue des vergers est autorisé.

Pour finaliser la vente du terrain rue des vergers pour la construction d'une miro crèche le notaire sollicite la commune concernant les frais de dépôt de pièces pour le lotissement, qui sont en principe payés par le lotisseur mais peuvent être partagés par les deux parties.

Monsieur le maire propose de diviser les frais en deux parties, voir 1/3 acquéreur et 2/3 Mairie.

Monsieur Denis Debelle indique que ce sont les élus qui ont proposé ce terrain à la vente et que la commune doit en avoir la charge dans sa totalité.

Monsieur le maire demande si la commune prend en charge la totalité des frais estimés à 700 euros.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	7	2	2

DECIDE de prendre en charge la totalité des frais estimés à 700 euros
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se référant à cette décision.

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES A PARTIR DU 1ER JUILLET 2022, 2022-050

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Sur rapport de Monsieur le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Torcé-en-Vallée afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	9	2	0

DECIDE D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.
AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents se référant à cette décision.

***SCENE DE LA COMMUNE : LOCATION OU VENTE.
2022-051***

Monsieur le maire indique qu'une estrade aurait été acquise par la commune en 2011 pour la somme de 3 946,80 euros.

A ce jour, cette estrade est utilisée uniquement lors des concerts du bois doublé, ou d'autres manifestations organisées par la communauté de communes.

La commune avait proposé lors des précédents mandats de vendre à la communauté de communes qui n'a pas souhaité procéder à cet achat.

Aujourd'hui je vous propose de la mettre en vente ou d'établir un tarif de location, celui-ci ne devra pas comprendre le montage, démontage et transport par le service technique de la commune.

Après discussion, le conseil municipal souhaite proposer à la vente cette estrade.

Monsieur le maire propose une mise en vente de 2500 euros à débattre avec un minimum à 2000 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE de vendre l'estrade pour un montant de 2500 euros à débattre avec un minimum à 2000 euros, à partir du 14 juillet 2022

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se référant à cette décision.

INFORMATIONS

✚ Action Argent de Poche à Torcé-en-Vallée,

Denis Debelle prend la parole pour présenter les chantiers « Argent de poche » mis en place par la communauté de communes. A Torcé-en-Vallée, il se déroulera du 25 au 29 juillet de 9 h à 12 h, encadrés par un animateur de la communauté de communes, Denis Debelle et Monsieur Legoueix qui s'est porté bénévole.

Le chantier porte le nom de « je crée du mobilier extérieur ». Il s'agit de créer du mobilier urbain en palettes pour créer un lieu de rencontre convivial.

8 jeunes seront retenus, un tirage au sort pourrait être opéré s'il y a trop de candidatures avec une priorité pour les jeunes de la commune. Réunion d'information mercredi 29 juin 2022 à 17 h30 à la salle Cérès.

D'autre part, Monsieur Debelle a rencontré les parents d'élèves qui souhaitent manifester contre la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine. Ils souhaitent mettre en place une banderole au Dolmen, faire une manifestation calme et bienveillante pour recueillir un maximum de signatures sur une pétition. A la rentrée, le DASED comptait uniquement 119 enfants à la rentrée alors que les effectifs sont restés stables. On attend 124 enfants pour la rentrée scolaire 2022-2023.

✚ Octobre Rose à Torcé-en-Vallée,

Céline Mathé informe le conseil municipal qu'elle souhaiterait reconduire l'action pour octobre Rose avec l'aide d'Élodie Coulon et d'Éstelle Chambolle.

Céline a déjà rencontré quelques commerçants de la commune qui souhaiteraient participer, les coiffeuses via la décoration des vitrines, le boulanger proposerait un mois de pâtisserie avec un glaçage rose, l'épicier lui aussi participera entre autres.

Comme l'an passé, la randonnée pédestre sera organisée le 9 octobre, Céline Mathé demande de l'aide pour la sécurité autour de cet événement.

Dans les idées à développer, il est pensé que l'éclairage de l'église soit rose pendant tout le mois d'octobre.

Les associations vont être sollicitées pour la conception et la création d'objet qui pourront être vendus au bénéfice de la recherche contre le cancer du sein féminin et masculin.

Une conférence aura lieu pour la prévention du cancer Féminin et Masculin.

✚ Rappel élection du 19 juin 2022

Monsieur le maire rappelle les permanences des Elections

✚ Organisation du 13 juillet 2022.

Comme chaque année, le feu d'artifice de Torcé-en-Vallée sera tiré le 13 juillet 2022. Le départ du défilé se fera au 1 rue du Dolmen vers 22 h00 pour se rendre sur le terrain du moto-cross.

Questions Diverses

Monsieur Yves Gicquel s'interroge sur la suite donnée pour le chauffage du groupe scolaire, Monsieur Guillet Laurent a pris contact avec une entreprise qui étudie le projet et qui devrait faire une proposition prochainement.

Monsieur Yves Gicquel s'interroge sur la somme de 150 000 € qui est prévu au BP 2022 « sans opération référencé », à quoi va servir cette somme. Monsieur le maire répond qu'il s'agit de provisions, qui sera peut-être nécessaire pour la chaufferie, l'achat des bâtiments rue des Rosier...

La Séance est levée à 23h32

Prochain Conseil municipal le 4 juillet 2022 à la Mairie.

NOM ET PRÉNOM	Emargements	NOM ET PRÉNOM	Emargements
ROYER Jean-Michel		LE CORF Olivier	
GUILLET Laurent		BESNIER Maryse	
MATHÉ Céline		DAVID Joël	
DEBELLE Denis		BUTET Aurélia	
HOUDAYER Aurélie		GICQUEL Yves	
LOPES Émilie		CUISNIER Annick	
CHADUTEAU Michel		GUILLERME Vincent	
LEGENDRE Pascaline			